



Aperçu général de la géographie de la Belgique

PAR

M. JOSEPH HALKIN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES ET A L'ÉCOLE DE COMMERCE
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

La tâche qui m'est échue de donner un aperçu général de la géographie de la Belgique, n'est pas aisée : le sujet est trop vaste pour le temps dont je dispose.

Aussi me suis-je borné à exposer, en cette première étude, des notions générales de géographie physique et humaine de la Belgique, avec quelque détails de chorographie. Je voudrais simplement vous décrire et vous faire saisir l'aspect géographique de notre pays.

* * *

Si nous avons devant nous un globe terrestre de dimensions assez grandes — comme, par exemple, le globe de 2^m50 de circonférence édité par Reimer, de Berlin — nous aurions quelque difficulté, à certaine distance, de distinguer la place occupée par la Belgique. Ce pays n'est que la 8657^e partie de l'hémisphère visible et s'y présente sous la forme schématique d'un triangle rectangle dont les deux côtés ont respectivement 10 et 14 millimètres et l'hypothénuse 17 millimètres de longueur. Sur une carte à plus grande échelle, la forme de la Belgique s'accuse mieux, et si sa ressemblance avec un triangle rectangle subsiste, nous constatons cependant que sa frontière est loin d'être rectiligne, qu'elle présente de nombreuses indentations, surtout au nord de la province d'Anvers, près de Maestricht, près de Givet et près de Tourcoing.

De toute cette frontière, d'une longueur totale de 1,338 kilomètres, la frontière maritime n'en occupe que 67, donc environ la vingtième partie, mais elle s'allonge considérablement, au point de vue économique, quand on y ajoute les deux rives de l'Escaut depuis en amont d'Anvers jusqu'à la frontière hollandaise, car les rives de ce fleuve sont, économiquement parlant, plus maritimes que toute la côte de la mer du Nord, de la Panne à Knocke.

Cette frontière maritime est, pour ainsi dire, la seule frontière naturelle du pays; on peut encore considérer comme telle la Meuse à l'est du Limbourg et une partie du cours de la Lys au sud de la Flandre occidentale.

La Belgique a une superficie d'environ 29,500 kilomètres carrés ; sa position astronomique se détermine par les quatre points suivants :

Le plus au nord, dans la commune de Meerle par 51°30'20" lat. Nord ;

Le plus au sud, dans la commune de Torgny par 49°29'52" lat. Sud ;

Le plus à l'est, dans la commune de Membach par 6°8'30" long. Est ;

Le plus à l'ouest, à Adinkerke par 2°32'45" long. Est Greenwich, soit environ 220 kilomètres d'étendue en latitude et 256 en longitude.

Au point de vue de la géographie physique, la Belgique ne forme pas, par elle-même, une entité physique : elle fait partie à la fois de la grande plaine de l'Europe du Nord — dont une extrémité se heurte aux Pyrénées et dont l'autre extrémité se perd dans les plaines sibériennes — et de la partie montagneuse de l'Europe centrale, sans cependant dépasser les derniers contreforts septentrionaux de cette partie.

Le nord de la Belgique, comprenant les Flandres, la province d'Anvers et les parties septentrionales du Brabant et du Limbourg, est dans la plaine à climat maritime vers l'ouest et à climat presque continental vers l'est ; c'est la basse Belgique, sans montagne ni colline, avec des rivières coulant sans versants bien marqués, et avec des parties, comme les polders, en dessous du niveau moyen de la mer, région où l'altitude ne dépasse pas souvent 20 mètres et où le sol est recouvert de sable.

La moyenne Belgique, laquelle commence à une ligne reliant les localités d'Ypres, Courtrai, Alost, Malines, Maeseyck, et se termine au sillon dont le fond est occupé par la Sambre et la Meuse, se présente avec un relief plus accidenté et plus accentué, sans cependant que l'altitude dépasse 220 mètres. Le cours des rivières commence à être encaissé quelque peu bien que les vallées restent larges ; les versants sont reconnaissables ; des collines, comme les monts Kemmel (162 mètres) au sud de la Flandre occidentale, comme le mont Saint-Aubert (148 mètres) au nord de Tournai, s'élèvent au-dessus d'un sol d'une altitude moyenne inférieure à 100 mètres, tandis que plus proche de la Sambre et de la Meuse, dans le sud du Brabant et du Limbourg, dans l'est du Hainaut et dans le nord de Namur et de Liège, le relief s'accroît, l'altitude dépasse toujours 100 mètres et se tient bien près de 200. Toute cette région, à peu près, est couverte de sable argileux apporté pendant l'ère quaternaire et provenant surtout de l'érosion des terrains tertiaires situés plus au sud.

Au delà de la Sambre et de la Meuse, vers le sud, s'étend la haute Belgique qui se présente à nous, non sous la forme d'un toit incliné du sud vers le nord, mais d'un double toit dont le faite suit à peu près la ligne Gedinne-Saint-Hubert-Baraque Fraiture-Baraque Michel, où l'altitude varie de 200 à 500 mètres (plateaux de Saint-Hubert, de Bastogne, de Beho, de Samrée, de Malchamps) et atteint 650 mètres à la Baraque Fraiture et 674 mètres à la Baraque Michel, tandis que dans les environs de Virton, elle retombe à moins de 300 mètres. C'est une région à ondulations vastes et larges, à grands dômes aplanis par l'érosion, une pénélaine, mais que de profondes vallées très encaissées coupent en sens divers entre des versants le plus souvent abrupts ou très inclinés. Sous une couche très mince de sol arable, nous trouvons ici des roches anciennes, de dureté assez grande, schistes, grès et calcaires primaires qui ont été érodés et mis à nu en maints endroits.

Si nous examinons une carte géologique de la Belgique (1), nous constatons au premier coup d'œil que le sillon Sambre-Meuse divise le pays en deux régions géologiques distinctes : vers le sud, les terrains primaires : quartzites et phyllades du cambrien, notamment entre Vielsalm et Spa, schistes et grès du dévonien inférieur et moyen dans toute l'Ardenne, psammites, calcaires et marbres du dévonien supérieur, de Beaumont à Verviers, avec des affleurements nombreux de calcaires et marbres carbonifériens, puis le long du sillon, le houiller. Tout au sud une bande de grès et de marnes jurassiques (terrain secondaire). Vers le nord, les terrains primaires n'ont pas été mis à jour par l'érosion et ils conservent leur revêtement de terrains secondaires et tertiaires. Tout au nord-ouest, le long de la mer, et tout au nord, le long de l'Escaut, les terrains sous-jacents sont recouverts de terrains quaternaires.

Dans ce qui précède, nous avons déjà plus ou moins caractérisé le régime hydrographique de chacune des trois régions orographiques de la Belgique. La direction des cours d'eau est, théoriquement, celle de la plus grande pente, mais les remaniements du relief sous les influences orogéniques peuvent modifier cette direction dans des sens divers. Il est permis de supposer qu'au commencement de l'époque tertiaire toutes les rivières belges avaient un cours dirigé du sud au nord et perpendiculaire au rivage de la mer à cette époque, mais ce rivage s'étant déplacé à l'est, la direction des rivières se modifia et devint ouest-est par suite de phénomènes de capture, pour reprendre une direction sud-nord et, plus loin, est-ouest lorsque le rivage de la mer eût pris la position qu'il occupe actuellement.

Le sol de la Belgique est partagé entre cinq bassins fluviaux : deux sont importants, celui de la Meuse et celui de l'Escaut ; les autres n'ont guère d'étendue en Belgique, ceux de l'Yser, du Rhin et de la Seine.

La Meuse, dont autrefois, au dire de certains géologues, le cours supérieur devait se continuer vers la Seine, coule peu avant son entrée en Belgique au fond d'une vallée profondément creusée dans le massif primaire, avec des méandres encaissés, puis de la frontière à Dinant au fond d'un couloir moins profond, mais cependant encore avec des versants assez escarpés formés de schistes et de calcaires primaires de l'Ardenne ; ensuite, de Dinant à Namur la vallée s'élargit tout en conservant une direction générale sud-nord. Dans cette première partie de son cours, la Meuse reçoit à droite la Semois, la plus sinueuse des rivières belges aux méandres nombreux et encaissés, venant des environs d'Arlon et drainant les eaux du sud du Luxembourg ; puis la Lesse qui arrose l'ouest du Luxembourg et le sud-est de la province de Namur et dont les eaux ont fini par s'infiltrer dans une bande de calcaire qu'elles ont creusée en formant les splendides grottes de Han.

La Meuse, qui à son entrée en Belgique n'a que 75 mètres de large, en a 120 à Namur où son cours change brusquement de direction : elle coule jusque Liège de l'ouest vers le nord-est dans une vallée plus large entre le plateau de Hesbaye au nord et celui du Condroz au sud ; à Liège, le fleuve atteint 140 mètres de largeur. Dans toute cette partie de son cours, la Meuse ne reçoit pas d'affluent important, si ce n'est à Namur, la Sambre et à

(1) Voir la carte insérée en tête de l'étude sur les industries extractives (III. 2).

Liège, l'Ourthe. La Sambre est d'origine française; d'abord, elle est encaissée dans une vallée étroite creusée dans les terrains inférieurs au houiller, puis sa vallée s'élargit dans le houiller et ses versants sont moins élevés, modifications qui permirent la création de l'immense agglomération industrielle s'étendant de Marchienne à Châtelaineau, enfin son cours, dans la province de Namur, redevient encaissé et sinueux jusqu'à son confluent dans la Meuse. La Sambre et la Meuse desservent les bassins houillers de Charleroi à Liège. L'Ourthe draine les eaux de presque tout le nord du Luxembourg et de tout le sud-est de la province de Liège. Sa source orientale est sur le plateau de Beho, sa source occidentale à la ligne de faite près de Libramont; la jonction des deux bras se fait non loin d'Engreux et, pendant tout son cours supérieur, elle s'est creusée une profonde vallée dans des terrains primaires. L'Ourthe reçoit deux affluents principaux : l'Amblève qui vient de Prusse et la Vesdre dont la vallée met en communication le pays de Liège et celui de Verviers, et dont un affluent fournit l'eau au barrage de la Gileppe.

A partir de Liège, la Meuse prend une direction sud-nord et forme la limite entre la Belgique et la Hollande depuis Eysden jusqu'au delà de Maeseyck, sauf sur quelques kilomètres aux environs de Maestricht, ville hollandaise. Son affluent le plus important dans cette partie, est le Geer.

Si la Meuse a dans tout son parcours en Belgique les caractères d'un fleuve de montagne (sa pente kilométrique est de 0.40), l'Escaut qui draine la plus grande partie des eaux pluviales tombant sur le pays, est un fleuve de plaine à pente kilométrique de 0.08, au cours lent, qui atteint 500 mètres de largeur à Anvers et dans lequel la marée pourrait, en l'absence des écluses, se faire sentir jusque au delà de Gand.

L'Escaut prend sa source près de Saint-Quentin et à son entrée en Belgique, il n'a qu'une altitude de 16 mètres. Son cours supérieur a une direction générale sud-nord, qu'il abandonne brusquement à Gand où il reçoit son premier grand affluent, la Lys, qui arrose le sud de la Flandre occidentale. A Termonde, il rencontre la Dendre qui vient du sud et à Rupelmonde, il est fortement grossi par l'apport des eaux du Rupel, formé lui-même de la Senne arrosant Bruxelles, de la Dyle arrosant Louvain, du Démer et de la Nèthe qui s'étalent dans les provinces de Brabant, Limbourg et Anvers. L'Escaut s'élargit de plus en plus et forme un estuaire d'une profondeur à marée haute de 15 mètres donnant accès aux grands navires jusque Anvers, grand port sur la rive droite. A sa sortie de Belgique, l'Escaut est un vrai bras de mer qui porte le nom de Hont ou Escaut occidental.

Les trois autres bassins sont de moindre importance : celui de l'Yser, petit fleuve côtier qui vient de France et arrose Nieuport, celui de la Seine, peu étendu à l'extrémité du Hainaut (sources de l'Oise) et celui du Rhin, sur les confins du grand-duché de Luxembourg (la Wiltz, la Sûre et l'Attert).

Il me reste, pour terminer l'exposé la géographie physique générale de la Belgique, à donner quelques détails sur la climatologie.

La situation du pays, déterminée plus haut par l'indication de la position astronomique de quelques points, nous prouve que le climat sera tempéré et plutôt froid en hiver. Mais la moyenne annuelle, qui devrait être de 5° environ, s'élève cependant à 9° environ; la cause de ce réchauffement doit être cherchée dans l'influence de la mer et du Gulf-Stream qui accentue en Belgique nord-occidentale les effets du climat maritime. L'influence de ce courant maritime chaud va en diminuant du nord-ouest vers le sud-est;

d'autre part, la température moyenne diminue considérablement dans le même sens en raison de l'augmentation de l'altitude. Les vents les plus fréquents sont ceux du Sud-Ouest (29 p. c.) et ceux d'Ouest (16 p. c.); le plus rare, celui du Sud-Est (6 p. c.). La pluie est fréquente précisément à cause de la prédominance des vents du Sud-Ouest et d'Ouest, mais la quantité d'eau tombée n'est pas très grande; il est rare qu'il tombe en un jour plus de 50 millimètres d'eau.

Voilà rapidement esquissée, la géographie physique générale de la Belgique.

* * *

Nous avons dit qu'en tenant compte de l'altitude et de la constitution géologique du sol, nous pouvions distinguer trois grandes zones géographiques. En examinant de plus près ces zones, nous constatons qu'elles se subdivisent en régions ayant leurs caractères propres et nettement différentes les unes des autres. Ce sont les *régions naturelles agricoles* (1).

La *basse Belgique* comprend deux régions naturelles : vers l'ouest, la Flandre; vers l'est, la Campine.

La Flandre occupe tout le territoire des provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale; elle se continue vers l'ouest en France. Son sol est d'origine tertiaire (couches d'argile), recouvert vers le nord surtout par des sables quaternaires, région de climat assez doux, tempéré par la proximité de la mer, sans collines si ce n'est tout à fait au sud et arrosée par des rivières à cours lent mais abondant, aux crues rapides. Nous distinguons dans la Flandre les sous-régions suivantes : les *dunes*, le long de la mer du Nord, formées de sables enlevés par le vent à la plage, où les habitants ne peuvent presque rien faire produire au sol très pauvre et très peu fertile, mais s'adonnent à la pêche maritime, tandis que la plage d'Adinkerke à Knocke, en passant par La Panne, Nieuport, Westende, Middelkerke, Mariakerke, Ostende, Blankenberghe et Heyst, est très fréquentée l'été par les Belges et les étrangers. La plaine maritime, parallèle à la sous-région précédente, mais beaucoup plus large, puisqu'elle atteint Dixmude et les environs de Bruges est constituée par les *polders*, terres gagnées sur les eaux marines et rendues plus fertiles par l'apport de terres fines que les ruisseaux amènent, région riche en céréales et en pâturages. La Flandre intérieure, où les cultures sont magnifiques grâce à un travail constant d'amélioration forme une troisième sous-région; elle peut être divisée en deux parties : l'une, sablonneuse, vers le nord, comprenant le pays de Thourout, celui de Waes et celui d'Eecloo (Meetjesland), l'autre, limoneuse, vers le sud et comprenant le pays d'Ypres, celui de Courtrai, celui d'Audenarde et celui de Herzele.

La Campine occupe tout le territoire de la province d'Anvers, la moitié septentrionale de la province du Limbourg et le quart nord de celle de Brabant, région tout à fait sablonneuse, plaine continue, à climat presque continental, coupée quelquefois par des dunes et des marécages, où le sol ne produit presque rien si ce n'est là où, par des irrigations et l'apport d'engrais, l'homme l'a rendue fertile. Nous distinguons en Campine

(1) Consulter la carte régionale de la Belgique insérée en tête de cette étude (n° 1).

les sous-régions suivantes : la Campine anversoise avec quelques polders sur les rives de l'Escaut; la Campine limbourgeoise; la Campine brabançonne entre Malines et Louvain; le Hageland à l'est de la précédente; le petit Brabant entre Malines et Termonde. Ces trois dernières sous-régions, dont le sol est plus limoneux que celui de la Campine proprement dite, pourraient former un groupe à part : c'est une région intermédiaire entre la zone sablonneuse au nord et la zone limoneuse au sud.

La *Belgique moyenne* est le domaine de la zone limoneuse caractérisée par une couche épaisse de limon recouvrant tous les terrains sous-jacents, lesquels n'apparaissent en général qu'au dans les vallées. C'est une vaste plaine légèrement ondulée, inclinée vers le nord où elle se termine dans la basse Belgique. et dont le bord sud a une altitude moyenne de 200 mètres, coupée par des rivières ayant presque toutes un cours sud-nord et par des ruisseaux qui sont leurs affluents, au sol riche produisant des céréales, notamment le froment, et des plantes industrielles, notamment la betterave.

La moyenne Belgique comprend trois régions naturelles.

Vers l'est, entre Hasselt et Namur et entre Tirlemont et Liège, la Hesbaye qui comprend le sud du Limbourg, l'est du Brabant et les parties des provinces de Liège et de Namur situées sur la rive gauche de la Meuse; elle jouit d'un climat qui tient le milieu entre celui de la Flandre et celui de la Campine.

Au centre, le Brabant qui s'étend de Tirlemont à Nivelles et de Vilvorde à Gembloux; il présente, à peu de chose près, les mêmes caractéristiques géographiques que la Hesbaye.

A l'ouest, le Hainaut qui dans certains endroits est resté essentiellement agricole, mais dans d'autres s'est transformé en une région à caractère nettement industriel.

La *haute Belgique* se divise en zone calcaireuse, zone schisteuse et zone marneuse, suivant la nature du sol.

La zone calcaireuse s'étend à travers toute la Belgique du sud-ouest au nord-est, à peu près parallèlement à la zone limoneuse, au sud du sillon Sambre-Meuse, en une bande très large au sud de Thuin qui va se rétrécissant vers la Vesdre où elle se termine. Elle est formée par des calcaires du carboniférien et des dévoniens moyen et supérieur dans la plus grande partie, mais vers le sud, elle empiète sur le terrain schisteux, notamment dans les environs de Chimay et de Couvin. Son relief est assez accentué, variant entre 350 et 200 mètres, et fortement découpé par la Meuse depuis son entrée en Belgique jusque Namur et par ses affluents, notamment la Lesse et l'Ourthe, dont les cours inférieurs la traversent. Suivant la nature du terrain, le sol est couvert de cultures de céréales et de pommes de terre, de pâturages et de bois; le climat y est sensiblement plus froid que celui du Brabant. La zone calcaireuse comprend quatre régions : l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Fagne au sud de celle-ci, le Condroz au sud de la Meuse, et la Famenne qui le sépare de l'Ardenne entre Durbuy et la frontière française.

Dans le prolongement du Condroz, vers le nord-est, entre la Meuse et la Vesdre, s'élève un plateau qui forme la région dite pays de Herve; le sol est le limon de Hesbaye reposant sur de l'argile et sur du calcaire carboniférien et du dévonien supérieur; ces caractères géologiques ont une répercussion sur le sol qui est humide et très fertile, aussi les pâturages y sont-ils excessivement nombreux.

La zone schisteuse forme l'Ardenne, établie sur des terrains du dévonien inférieur et

du cambro-silurien donnant un sol arable peu profond et constitué par la désagrégation du sous-sol. Les rivières y sont fortement encaissées et à cours torrentueux, le climat y est relativement froid et la quantité de pluies y est plus forte que partout ailleurs en Belgique. Le relief va de 300 à 674 mètres, pour redescendre vers le sud à 400.

Tout au sud, dans les environs d'Arlon et de Virton, s'étend la Lorraine belge, la zone marneuse ou zone jurassique dont le sol est assez varié : bandes schisteuses et marneuses recouvertes d'argile qui sont des pâturages, bandes de grès et de calcaires, qui sont des bois et des cultures.

Telles sont les régions naturelles agricoles de la Belgique. Dans ces régions agricoles ou sur leurs limites, sont venues s'établir, sporadiquement en général, des régions que caractérisent moins la nature du sol, le climat et l'altitude, que le travail humain et la nature des roches affleurantes ou gisantes à une certaine profondeur.

Nous aurons tout d'abord à citer une région naturelle qui est due, d'une part, à l'existence à une certaine profondeur d'un terrain primaire composé de couches de grès et de schistes avec intercalation de couches de houille, et d'autre part, à l'exploitation de ces couches de houille. C'est la *région houillère*, laquelle s'étend actuellement en travers de toute la Belgique, depuis la frontière française, près de Condé, jusqu'à l'extrémité du pays de Herve, près d'Aix-la-Chapelle (1); cette région houillère est la continuation du bassin houiller du nord de la France, et on la retrouve à nouveau dans le bassin de la Ruhr, en Allemagne. Sa largeur est très variable : de 10 à 15 kilomètres dans le Hainaut, elle se rétrécit considérablement entre Charleroi et Namur, n'existe plus entre Namur et Andenne à cause du relèvement du bassin et de l'érosion qui a enlevé le houiller, mais réapparaît bientôt et retrouve sa plus grande largeur dans les environs de Liège. L'extraction de la houille a donné à toute cette région des caractères bien particuliers qui ont remplacé les caractères agricoles, lesquels prédominaient autrefois à cause du revêtement limoneux existant en beaucoup d'endroits.

Une nouvelle région naturelle est en voie de formation dans la Campine limbourgeoise, par suite de la découverte, à de grandes profondeurs, d'un nouveau bassin houiller dont l'exploitation ne tardera plus guère.

La région houillère est aussi la région industrielle par excellence de la Belgique, précisément à cause de l'exploitation du charbon et des facilités de communication fournies par la Haine, la Sambre et la Meuse, voies naturelles que des canaux et des chemins de fer sont venus compléter. Cette région industrielle est caractérisée par une abondance de hauts fourneaux dans le Centre, les environs de Charleroi et de Liège, par des industries métallurgiques nombreuses.

Et il faudrait encore, si l'on voulait y regarder de plus près, considérer *d'autres régions naturelles* caractérisées par la localisation en certains endroits d'industries particulières, telles celle du *coton et du lin* à Gand, Courtrai, Roulers, Alost, Saint-Nicolas, Renaix; celle des *phosphates*, dans l'ouest et le nord de la province de Liège; celle du *sucre*, au nord de la Sambre, dans le Hainaut, à Gembloux, Waremmes et Tirlemont, ou

(1) Voir le croquis, III. 2.

bien la localisation en d'autres endroits d'*exploitation de roches*, telle celle des calcaires pour fournir des pierres de taille aux Écaussines, à Soignies, à Ligny, sur les bords de l'Ourthe, etc., ou pour fournir de la chaux à Tournai, ou des quartzites à Dongelberg, ou pour exploiter des roches éruptives à Quenast et à Lessines.

Les caractères géographiques permettent donc de distinguer d'abord des régions naturelles agricoles, ensuite des régions naturelles à caractères industriels. Des causes sociales, politiques et économiques, nous obligent à considérer comme des entités à part des *centres commerciaux*, tel Anvers, son port et ses environs immédiats, qui forment dans la région sablonneuse un tout bien spécialisé, et des *centres politiques*, tel Bruxelles, grosse agglomération tout à fait indépendante du milieu agricole au centre duquel cette capitale s'est formée. En outre, le passage d'une région à une autre n'est pas brusque, mais entre deux régions, il peut exister une zone frontière, quelquefois peu large, souvent bien marquée, où viennent se mélanger les caractères des deux régions voisines; souvent une industrie, développée à son maximum dans une vallée, remonte sur les versants et occupe le bord du plateau; la vallée de la Vesdre est une zone frontière entre l'Ardenne et le pays de Herve.

* * *

Nous avons dit précédemment que la frontière belge a une longueur de 1,338 kilomètres dont 67 seulement sur le rivage de la mer du Nord. Tout le reste est une frontière politique imposée par les traités et notamment par le Congrès de Vienne et la Conférence de Londres. Aucun accident géographique ne se dresse entre notre pays et les puissances limitrophes : vers la Hollande au nord et à l'est, les plaines de la Campine se continuent dans celles du Brabant septentrional et du Limbourg hollandais; la Meuse qui les sépare, dans ce dernier cas, n'est qu'une mauvaise frontière naturelle; vers l'Allemagne, à l'est, notre territoire se termine par les hautes fagnes qui sont à cheval sur la ligne de faite, mais plus au sud, notre frontière vers la Prusse et le grand-duché de Luxembourg ne concorde pas avec la ligne de partage des eaux du bassin de la Meuse et de celui du Rhin; vers le sud et le sud-ouest, rien ne nous sépare de la France, au contraire, nos deux grands fleuves et quelques-uns de leurs affluents y prennent leurs sources. Aussi les communications sont-elles faciles vers tous les pays voisins. Notre situation politique est celle d'un État tampon entre deux grandes puissances : la France et l'Allemagne.

Je ne dirai des divisions administratives de la Belgique, que l'essentiel. Le territoire est divisé en neuf provinces, chaque province en arrondissements et chaque arrondissement en cantons, ceux-ci se divisent en communes qui sont au nombre de 2,629, dont 444 ont moins de 500 habitants, 700 comptent de 1,000 à 2,000, 100 plus de 10,000 habitants.

Bien que la géographie humaine d'un pays puisse être exposée sans qu'il faille en connaître l'histoire, je crois cependant, si pas nécessaire, du moins utile, de donner comme introduction à cette seconde partie de ma conférence un court aperçu de l'histoire de Belgique que je ferai suivre de détails de chorographie afin de signaler la situation et l'importance des agglomérations urbaines.

Les premiers renseignements historiques sur la Belgique ne remontent guère au delà de Jules César; sous la domination romaine, la Belgique fut une des trois grandes divisions

de la Gaule. La civilisation romaine influença considérablement les Belges de cette époque, mais bientôt tout le pays passa sous la domination franque. A partir du milieu du ix^e siècle, le territoire de la Belgique actuelle fut rattaché pour une partie, celle située à l'ouest de l'Escaut, au royaume de France, pour l'autre partie, à l'empire germanique. Cette situation aux confins de deux grandes puissances fut favorable au développement de la féodalité et, aux xiii^e et xiv^e siècles, à la prospérité grandissante des communes. L'esprit national commença à naître sous la domination bourguignonne qui réalisa l'unité nationale par la réunion politique des petits États. Tour à tour Espagnols, Autrichiens et Français, les Belges furent, en 1814, réunis aux Hollandais pour former le royaume des Pays-Bas, lequel, en 1830, se démembra pour donner naissance à la Belgique indépendante et neutre. Depuis 1908, la Belgique est devenue une puissance coloniale par l'annexion du Congo.

Reprenons, pour la *chorographie*, la division du pays en zones telle que je l'ai donnée précédemment.

La Lorraine belge n'a pas de grande ville ; arrosée par la Semois, qui n'est pas navigable, elle possède un centre métallurgique, Athus, qui compte 3,500 habitants, et un centre agricole, Arlon, gros bourg de 12,000 habitants (1) qui doit son développement surtout au fait qu'il est le chef-lieu de la province de Luxembourg et une gare importante sur la ligne Ostende-Bâle.

L'Ardenne n'a pas de villes au sens géographique du mot ; certaines localités ont été, pour des raisons historiques, décorées de ce titre, telle Durbuy qui n'a que 400 habitants. On y trouve quelques bourgs et notamment Spa, ville d'eaux (8,000 habitants) dont la population s'accroît considérablement l'été. Citons encore Stavelot (5,000) renommé par ses tanneries, Bastogne (4,000), Saint-Hubert (3,500).

Entre l'Ardenne et le pays de Herve, la vallée de la Vesdre constitue une zone frontière se divisant elle-même en deux parties, l'une à l'est se rattachant à l'agglomération de Verviers (48,000 habitants) qui, avec les communes voisines, comprend plus de 80,000 habitants et forme un des principaux centres de l'industrie lainière, ici localisée parce que les eaux de la Fagne recueillies par le barrage de la Gileppe permettent un lavage facile et économique des laines brutes, l'autre à l'ouest se rattachant à l'agglomération liégeoise.

Le pays de Herve n'a qu'un seul bourg : Herve, marché agricole, avec 5,000 habitants.

Le pays de Herve est séparé de la Hesbaye par la vallée de la Meuse dont la partie nord possède Visé (4,000 habitants) et la partie sud doit être rattachée à l'agglomération liégeoise.

La Famenne, qui forme une zone intermédiaire entre l'Ardenne et le Condroz n'a qu'une seule localité de quelque importance : Marche, avec 3,500 habitants, qui est un marché assez important ; ajoutons-y Rochefort et Han-sur-Lesse.

(1) Nous donnons la population des villes et bourgs en chiffres arrondis. L'*Annuaire statistique de la Belgique*, 1911, renseigne les nombres exacts au 31 décembre 1910 (dernier recensement décennal).

Dans le Condroz proprement dit, nous ne pouvons citer que Ciney (5,000 habitants) et, sur la Meuse, Dinant (8,000) qui autrefois était célèbre par son industrie du cuivre.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, Chimay (3,500 habitants) et Couvin (3,000) avec quelques usines travaillant le fer.

Entre le pays de Herve, le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse d'une part, la Hesbaye et la région limoneuse du Hainaut d'autre part, s'étend la région houillère avec une densité de population qui est plus que le triple de la densité moyenne du pays entier. A l'ouest, d'abord le Borinage dont le centre est Mons (27,000 habitants), chef-lieu de la province de Hainaut, entourée elle-même de communes peuplées et formant une agglomération de plus de 150,000 habitants. Puis le Centre, dont la localité la plus importante est La Louvière (22,000 habitants), avec de gros bourgs avoisinants dont les habitants sont employés à l'extraction de la houille, à l'industrie du fer et à l'industrie de la céramique. Ensuite le bassin carolorégien, avec le centre de Charleroi (27,000 habitants), entouré de très grosses localités comme Jumet (27,000), Montignies (22,000), Courcelles (18,000), Marcinelle (17,000) et d'autres, connues pour leurs charbonnages, leurs industries de la houille, du fer, des verres à vitres, des glaceries, etc. Enfin, à l'est de cette première partie de la région houillère, le bassin de la basse Sambre, avec notamment Auvélais (8,000 habitants) et Tamines (5,000).

Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse, chef-lieu de la province de ce nom, est une ville assez importante comptant 32,000 habitants, mais où l'industrie est peu développée. Andenne, plus à l'est, compte 8,000 habitants et possède des fabriques de poterie et de produits réfractaires. Huy, au confluent du Hoyoux dans la Meuse, et non loin du confluent de la Meuse, est une ville de 14,000 habitants qui exploite des tanneries et des papeteries avec, sur les bords du Hoyoux, des usines métallurgiques.

Plus à l'est, commence le bassin liégeois, avec Liège (175,000 habitants) comme centre, au confluent de l'Ourthe dans la Meuse, entourée de localités peuplées comme Herstal (23,000), Ougrée (16,000), Bressoux (11,000), et reliée par une suite presque ininterrompue de houillères, de hauts fourneaux et d'usines métallurgiques à l'agglomération sérésienne, comprenant entre autres Seraing (43,000 habitants) avec sa grande usine métallurgique de Cockerill.

La zone limoneuse, qui s'étend au nord de la région houillère et lui est parallèle, est une des plus riches et des plus peuplées de la Belgique; les villes et les grosses agglomérations y sont nombreuses. Il faut citer en tout premier lieu Bruxelles (200,000 habitants) qui forme avec les communes suburbaines une agglomération de près de 750,000 habitants. La cause principale du développement de cette ville est son rang de capitale du royaume; elle possède des industries très variées qui vont s'augmentant et son aspect est celui d'une grande ville moderne et cosmopolite. L'agglomération bruxelloise tend à rejoindre la ville de Vilvorde au nord (16,000) et celle de Hal au sud (14,000). A l'ouest, dans la région hennuyère, la ville la plus peuplée est Tournai, avec 38,000 habitants où l'industrie de la chaux est la plus développée, Ath (11,000) avec ses exploitations de calcaire, Lessines (11,000) avec ses exploitations de porphyrite, Soignies (11,000) avec ses exploitations de petit granit. Au centre, dans le Brabant, outre Bruxelles, Vilvorde et Hal, la ville de Louvain avec 42,000 habitants est connue par ses brasseries et ses industries métallurgiques; Tirlemont (19,000) est le grand centre de l'industrie sucrière, Nivelles

(13,000) possède des établissements métallurgiques et, dans les environs, Quenast avec ses carrières de porphyrite et Braine-l'Alleud avec ses industries. A l'est, la Hesbaye possède Gembloux (5,000) renommé pour sa coutellerie et ses environs pour leurs sucreries, Waremme (4,500), puis Saint-Trond (15,000) et Tongres (10,000) qui sont des marchés agricoles.

La Campine et la zone mixte qui forme la transition vers le sud avec le Brabant possèdent quelques grosses agglomérations : sur le bord du Rupel, Boom (17,000 habitants) avec ses briqueteries et ses fabriques de ciment; sur la Dyle, Malines (60,000), centre industriel textile et fabrication de meubles; sur le canal du Rupel à Bruxelles, Willebroeck (12,000) avec des papeteries et des ateliers de construction; au confluent des deux Nèthes, Lierre (26,000); au nord-est, Turnhout (24,000); puis, sur la Meuse, Maeseyck (4,000) et sur le Démer, Diest, Aerschot et Hasselt, chef-lieu de la province de Limbourg (18,000), connu par ses distilleries.

Formant une région à part entre la Flandre et la Campine, l'agglomération anversoise s'allonge sur les rives de l'Escaut; elle compte 450,000 habitants dont 320,000 pour Anvers et ses faubourgs. Le port d'Anvers est un des plus grands du monde, très commerçant et très industriel, à 88 kilomètres de la mer du Nord, la capitale commerciale de la Belgique.

La Flandre forme une des régions belges les plus riches en villes. Tout d'abord les chefs-lieux des deux provinces : Gand (165,000 habitants), au confluent de la Lys dans l'Escaut est une ville industrielle, notamment pour le travail du coton et du lin; elle est reliée à la mer par deux canaux et aussi renommée par la culture des fleurs; Bruges (55,000 habitants), grand marché agricole et centre industriel du lin, n'a plus la splendeur d'autrefois, mais pourrait se relever grâce à Zeebrugge et au canal qui en fait un port de mer.

Dans la Flandre occidentale, citons Courtrai (35,000 habitants), un des centres de l'industrie linière, Roulers (26,000), Mouscron (22,000), Ypres (17,000). Dans la Flandre orientale, Saint-Nicolas (34,000), Alost (34,000), Wetteren (16,000), Renaix (21,000), etc. Enfin, sur le bord de la mer, une série de localités balnéaires dont Ostende et Blankenberghe sont les principales.

La population belge n'est homogène, ni au point de vue anthropologique, ni au point de vue ethnographique; nous y distinguons deux types anthropologiques bien distincts, se différenciant notamment par la forme du crâne, par la taille, par la couleur des cheveux et des yeux; nous y distinguons aussi deux groupes ethniques différents par leurs mentalités, par leurs idiomes nullement apparentés, par la situation géographique. Mais les rapports tous les jours plus nombreux et plus étroits, plus nécessaires aussi, entre les Belges appartenant à chacun de ces deux types anthropologiques et à chacun de ces deux groupes ethniques, l'immigration à différentes époques historiques de populations non belges d'origine, et notamment sous les dominations espagnole, autrichienne et française, ont diminué considérablement l'importance de ces différenciations anthropologiques et ethniques et l'on peut aujourd'hui dire qu'il n'existe, en Belgique, qu'un seul peuple, lequel possède des caractères propres.

Le sol belge a été habité dès les premiers temps de l'époque quaternaire; certains

même prétendent tenir la preuve de l'existence de l'homme en Belgique à l'époque tertiaire. Quoi qu'il en soit, nous ne possédons, pour le moment, aucun document ostéologique remontant à la première partie du quaternaire : les plus anciens ossements humains retrouvés dans le sol belge sont ceux découverts à Spy-sur-l'Orneau, au nord de Namur, lesquels datent de la quatrième et dernière période glaciaire. D'après ces ossements, qui dans l'état actuel de nos connaissances doivent être considérés comme appartenant à la plus ancienne variété humaine ayant habité la Belgique, l'homme de Spy avait un crâne allongé (dolichocéphale) et aplati, un front fuyant, des arcades sourcilières proéminentes, un prognathisme accentué et une taille plutôt petite (1^m60). A cette variété de Spy — qui a son équivalent en France dans l'homme de La Quina et de la Chapelle-aux-Saints, en Allemagne dans l'homme de Néandertal, en Moravie dans l'homme de Krapina — succéda une autre variété possédant les caractères suivants : dolichocéphalie, front large et haut, arcades sourcilières non proéminentes, pommettes saillantes, taille plus élevée (1^m65). Cette variété, vers la fin du quaternaire pléistocène est connue sous le nom de variété des chasseurs de rennes. Ces deux variétés vécurent dans des cavernes et taillèrent le silex pour en fabriquer des outils et des armes.

Au commencement des temps modernes (quaternaire holocène) apparaissent, à côté de représentants des variétés précédentes qui ne disparurent pas complètement, d'autres variétés dites néolithiques, caractérisées par une brachycéphalie très marquée et une taille petite. Ces néolithiques se mêlèrent aux populations préexistantes et leur apportèrent une industrie plus avancée : pierre polie, céramique, tissage, vannerie ; une civilisation plus développée : domestication des animaux et agriculture ; des habitudes nouvelles quant à l'habitation : cabanes de Hesbaye et palafittes de Flandre. Ils construisirent des monuments mégalithiques, tel le dolmen de Wéris.

Plus tard, des invasions nombreuses amenèrent dans notre pays des populations nouvelles, de variété germanique : tête allongée, taille haute, cheveux et yeux clairs, qui connaissaient le fer et possédaient une civilisation plus avancée que les néolithiques.

De ces mélanges naquirent, en Belgique, deux variétés humaines distinctes : dans le nord, le type *flamand* chez lequel le type germanique domine (tête plus allongée, taille plus élevée, cheveux et yeux clairs) ; vers le sud, le type *wallon* avec prédominance du type néolithique (tête plus large, taille plus petite, cheveux et yeux plus foncés).

A ces deux types anthropologiques correspondent avec assez de précision deux groupes ethniques : le groupe flamand, parlant le flamand et habitant au nord du parallèle de Waterloo ; le groupe wallon, parlant le wallon et habitant au sud de ce parallèle (1). La fusion est aujourd'hui presque complète entre ces deux groupes et, quoique certains puissent dire, le peuple belge est un, se différenciant de ses voisins. Dans son *Essai d'une psychologie de la nation belge*, M. Picard caractérise ainsi le Belge : enclin à la moyenne mesure en toutes choses, pondéré, individualiste, remarquablement travailleur et laborieux.

En Belgique, comme partout ailleurs, la population n'est pas également répartie sur tout le territoire ; il est des endroits où il y a condensation extrême, même congestion :

(1) Voir la *carte n° 2* qui figure en tête de cette étude.

ce sont les grandes villes; il est des régions où la population s'agglomère soit en gros villages assez distancés les uns des autres, soit en petits villages ou hameaux plus rapprochés; il en est enfin où l'habitat humain est rare ou totalement absent. Cette dissémination et cette agglomération de la population sont dépendantes d'un nombre assez considérable de facteurs dont les principaux sont ou géographiques ou économiques, les premiers ayant agi de tout temps, les seconds ayant influencé la répartition de la population surtout aux époques modernes.

Parmi les premiers, il faut citer d'abord l'existence ou la non-existence d'une couche aquifère à peu de profondeur; ainsi en Hesbaye, l'eau est assez rare et la nappe aquifère est située très profondément dans le sol: la population s'est groupée en gros villages dans les environs immédiats de puits creusés à grands frais; par contre en Flandre et dans le Condroz, la fréquence des sources et le peu de profondeur à laquelle il faut creuser pour avoir de l'eau en abondance ont permis à la population de se disséminer en de nombreux hameaux ou fermes isolées construits au milieu ou à proximité des champs cultivés. Il faut ensuite citer l'influence des cours d'eau et des rivières qui attirent l'homme dans leurs vallées, lorsque celles-ci ne sont pas trop étroites, ou sur les petites terrasses, non seulement parce que l'eau y est abondante, mais encore parce que, en général, le sol y est plus fertile et que les rivières sont une voie de communication. Il faut encore citer la fertilité du sol qui permet à une population plus nombreuse de trouver sa subsistance. Il faut citer enfin la nature du sous-sol lorsque celui-ci est exploité pour en retirer des roches, de la houille ou des minerais.

Parmi les seconds, le plus important est l'existence ou la création de voies de communication: routes, canaux et chemins de fer qui attirent en certains points la population ou développent des agglomérations déjà existantes.

Les mêmes facteurs agissent aussi sur la densité de la population et cela apparaît bien si l'on examine la carte de la densité de la population aux environs du méridien de Tongres, que M. Kraentzel a dressée pour son excellent manuel de géographie de Belgique. Voici quelques chiffres: en Campine, 100 habitants par kilomètre carré, villages étendus, terres incultes nombreuses; en Hesbaye, 150 habitants par kilomètre carré, villages serrés, terres presque toutes cultivées; dans la région houillère, 900 habitants par kilomètre carré, habitations très serrées, peu de cultures, domaine de l'industrie (houillères et usines métallurgiques); dans le Condroz, 100 habitants par kilomètre carré, villages distancés, cultures et bois; en Ardenne, 50 habitants par kilomètre carré, villages plus étendus, bois plus nombreux; en Lorraine belge, 100 habitants par kilomètre carré, terres plus fertiles.

La densité de la population est plus forte en Belgique que dans tout autre pays du monde, si l'on ne compare que des pays entiers: sur 29,500 kilomètres carrés vivent 7 millions et demi d'habitants, soit environ 252 habitants par kilomètre carré (1910) (1).

La population belge n'est pas tellement fixée au sol qu'on ne puisse en constater de nombreux mouvements. Le Belge émigre peu, quoiqu'il y ait augmentation régulière du nombre des émigrants: de 1861 à 1870, moyenne 10,500 par an; de 1871 à 1880, 11,500;

(1) Consulter la carte n° 2.

de 1881 à 1890, 17,500; de 1891 à 1900, 21,500; en 1909, 35,000. L'émigration se dirige surtout : vers la France, 20,025; vers l'Allemagne, 4,432; vers les Pays-Bas, 4,850; vers l'Amérique du Nord, 2,131. Ce mouvement de sortie est largement compensé, quant au nombre d'habitants, par une immigration plus forte en moyenne, et supérieure en 1909 de 4,298 personnes; cette immigration vient surtout de France, d'Allemagne et des Pays-Bas. A l'intérieur du pays, des mouvements importants de population sont nettement visibles; ils sont le plus souvent la conséquence de l'attraction des villes et des grands centres industriels : exode rural et afflux des campagnards facilités par les progrès des moyens de communication et de transport et dus en partie aux avantages pécuniaires offerts dans les villes et en partie à la surpopulation relative des campagnes. Cet exode rural se présente sous diverses formes : en premier lieu, l'émigration permanente, sans esprit de retour à la campagne; depuis 1846 jusque 1902, la population totale de la Belgique a augmenté de 54 p. c., tandis que la population de l'arrondissement de Charleroi a augmenté de 188 p. c., celle de l'arrondissement d'Anvers de 165 p. c., celle de l'arrondissement de Bruxelles de 126 p. c., celle de l'arrondissement de Liège de 113 p. c. Ensuite, l'émigration quotidienne et l'émigration de semaine avec retour le soir ou le samedi à la campagne où reste le foyer familial; en 1870, l'État belge ne délivrait que 15,000 abonnements d'ouvriers, en 1890, 1,200,000 et en 1900, 4 millions et demi. Enfin, l'émigration saisonnière qui consiste dans le départ, pour une saison seulement, d'ouvriers vers d'autres régions que celles qu'ils habitent, soit régions belges, soit régions au delà de la frontière, notamment le départ d'ouvriers flamands pour faire la moisson en France.

La population belge, qui était au 31 décembre 1831 de 3,785,814 habitants, était au 31 décembre 1910 de 7,423,784; et elle est estimée aujourd'hui à 7 1/2 millions en chiffres ronds; elle a donc doublé en quatre-vingts ans.

En Belgique, comme dans toutes les régions civilisées, l'homme a modifié et modifie encore l'aspect géographique du pays, et d'autant plus que dans certaines contrées il a fallu lutter vigoureusement contre la nature. La surface cultivée a beaucoup augmenté depuis le moyen âge et cette augmentation s'est faite principalement au détriment de la surface des forêts. L'exploitation des bois a supprimé un grand nombre de forêts de haute futaie, remplacées aujourd'hui par des taillis ou des terres cultivées. Et la conséquence de cette déforestation à outrance est une modification dans le régime des rivières : diminution de la quantité d'eau charriée, diminution de la navigabilité, crues plus fortes et plus fréquentes, transport d'une quantité plus considérable d'alluvions. Si la superficie des forêts a diminué, la superficie des terrains incultes n'est plus aussi étendue qu'autrefois : presque tout le territoire gagné sur la forêt est devenu champ de culture, et, par des drainages, de vastes étendues de marécages et de fagnes sont devenues d'excellentes terres, comme de nombreux hectares ont été gagnés sur la mer par les polders, exemple cité par M. Picard, comme le plus décisif, pour démontrer le labeur acharné des Belges qui ont transformé le sol sablonneux des Flandres, primitivement aussi aride que celui de la Campine, en ces campagnes merveilleusement fertiles que sont actuellement nos deux riches provinces de l'ouest.

Dans les régions houillères, industrielles et d'extraction de roches, des modifications

assez importantes ont été apportées par l'homme à l'aspect géographique du sol : ici ce sont des coteaux éventrés, là des montagnes de résidus et de scories, ailleurs des travaux de captage de sources qui peuvent avoir une répercussion fâcheuse sur le régime hydrographique.

En outre, le cours des rivières et des fleuves a été régularisé soit par des digues ou des quais, soit par des canalisations ; des voies de communications artificielles sillonnent la Belgique : canaux à petite section reliant les grands centres entre eux et avec Anvers, permettant le passage d'un bassin à un autre ou doublant des rivières non navigables ; canaux à grande section que des navires de fort tonnage empruntent pour atteindre les villes de l'intérieur, Bruges, Gand, Bruxelles et Louvain, au total 1,600 kilomètres de voies navigables ; des chemins de fer dont l'étendue totale est de près de 5,000 kilomètres, sans compter les vicinaux, qui ont une longueur d'environ 4,000 kilomètres ; un port artificiel a été créé de toutes pièces à Zeebrugge, sur la mer du Nord.

La Belgique, petit pays quant à sa superficie, grand quant à la densité de la population et à l'importance de son commerce et de son industrie, est un territoire neutre dont la valeur est augmentée par le voisinage de trois grandes puissances politiques et économiques, par l'existence d'un excellent port maritime, Anvers, par l'esprit commercial et industriel de ses habitants.

BIBLIOGRAPHIE

F. KRAENTZEL et P. MAHY. — *Géographie de la Belgique et du Congo*. — 2^e édition, Bruxelles, Lebègue, 1911.

RAOUL BLANCHARD. — *La Flandre*. « Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande. » — Paris, Armand Colin, 1906.

Au point de vue cartographique :

Les cartes de l'état-major. — Bruxelles, Institut cartographique militaire.

P. MICHOTTE. — *Atlas classique de géographie*. — Bruxelles, librairie Albert Dewit. (Cartes n^{os} 17 à 28.) Prix : 10 francs.
